

## **CHARTRE DU SEL DU LYCEE MURAT: PATE A SEL**

*Le Système d'Échange Local, c'est une prise de conscience, c'est aussi la possibilité d'acquérir et d'échanger des savoirs, des biens et des services sans utiliser d'argent. C'est également un réseau de communication par lequel les membres du SEL du lycée Murat peuvent confronter leurs offres et leurs demandes et participer ainsi à une interaction citoyenne éducative et sociale.*

- Pour adhérer au S.E.L il faut fréquenter le Lycée Murat. On pourra éventuellement envisager l'intervention de personnes extérieures au lycée.
- Le SEL du Lycée Murat assure une non hiérarchie entre les services, les savoirs, les savoirs faire.
- Chaque adhérent est tenu d'adopter une attitude de respect vis-à-vis de tous les membres du SEL, en privilégiant la qualité, la convivialité et la solidarité dans ses échanges personnels ou collectifs, dans le but de prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges.
- Chaque adhérent(e) accepte que ses coordonnées (nom,mail) soient données aux autres adhérent(e)s, afin de permettre les échanges. Chaque adhérent(e) s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des autres adhérents en dehors du cadre du S.E.L.
- Le Lycée Murat ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions ou la valeur des échanges.
- Le Lycée Murat assure un système de comptes internes, à l'aide d'une monnaie virtuelle nommée " le piésel". L'heure de service équivaut à 60 piésels quelle que soit la nature du service rendu. On ne peut pas changer des euros en piésels et inversement.
- Chaque adhérent(e) commence avec un compte de 0 piésel. Il n'y a aucune pénalité lorsque le compte est débiteur ; c'est même nécessaire au bon fonctionnement du système.
- Chaque transaction résulte d'une entente entre les deux adhérent(e)s concerné(e)s qui définissent la nature et la valeur de l'échange.
- Un(e) adhérent(e) n'est jamais obligé(e) d'accepter une transaction.
- Chaque adhérent(e) accepte que le solde et les mouvements de son compte soient publiés régulièrement, et soient communiqués à toute demande d'un autre adhérent(e), ceci afin de faciliter la confiance mutuelle.
- Le lycée Murat met en ligne sur l'ENT un catalogue, régulièrement mis à jour par les adhérent(e)s.
- Chaque adhérent(e)s peut communiquer par l'ENT.
- Chaque adhérent accepte les conditions de la présente charte.